

Les agriculteurs pourront irriguer cet été



Les agriculteurs pourront irriguer cet été

La cour administrative d'appel de Bordeaux a rendu son arrêt mardi 25 mai à propos des autorisations de prélèvement dans les cours d'eau du bassin de l'Adour. Le jugement du tribunal de Pau n'est pas exécutoire pour cet été. Voir notre information du 18 mai dernier : <https://lejournaldugers.fr/article/48536-les-agriculteurs-mobilises>

Les agriculteurs qui irriguent leurs cultures des Landes, des Pyrénées-Atlantiques et du Gers au cours de l'été, pourront le faire comme les années précédentes.

Il est probable que d'âpres discussions sont à venir pour la gestion de l'eau en agriculture dans les années à venir.